

**DÉCISION**  
**MODIFICATION D'UNE CONDITION**

<b>Date de la décision :</b>	13 mars 2026
<b>Groupe :</b>	3 - Rural
<b>Dossier :</b>	D08-01-25/B-00267
<b>Demande :</b>	Modification d'une condition en vertu de l'article 53 de la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i>
<b>Requérants :</b>	C. Kent et D. Rose
<b>Adresse de la propriété :</b>	2882, chemin Dunning
<b>Quartier :</b>	19 - Orléans Sud-Navan
<b>Description officielle:</b>	Partie du lot 6, concession 9, canton géographique de Cumberland
<b>Zonage :</b>	AG2
<b>Règlement de zonage :</b>	2008-250
<b>Date de l'audience :</b>	3 mars 2026, en personne et par vidéoconférence

**OBJET DE LA DEMANDE**

[1] Le 13 janvier 2026, le Comité de dérogation a accordé une autorisation provisoire pour une cession au 2882, chemin Dunning.

[2] Les requérants demandent que la condition numéro 4, qui exige la présentation d'un plan de renvoi enregistré conforme au plan de renvoi enregistré joint à la demande d'autorisation, soit modifiée comme suit :

« Que les propriétaires déposent auprès du Comité une copie du plan de renvoi enregistré préparé par un arpenteur-géomètre de l'Ontario autorisé dans la province de l'Ontario et signé par le registraire, **confirmant la façade et la superficie du terrain disjoint. Si le plan enregistré n'indique pas la superficie du lot, une lettre de l'arpenteur confirmant la superficie est exigée.** Le plan de renvoi enregistré doit être, en substance, conforme au plan de renvoi préliminaire déposé auprès du **Comité de dérogation le 24 février 2026**, à la satisfaction du **secrétaire-trésorier du Comité de dérogation ou de la personne désignée.** »

## AUDIENCE PUBLIQUE

### Résumé des observations orales

- [3] Anthony VanMunsteren, agent des requérants, présente un aperçu de la demande de modification d'une condition.
- [4] L'urbaniste municipal, Dylan Geldart, confirme qu'il n'a aucune préoccupation à l'égard de la modification d'une condition.

### DÉCISION ET MOTIFS DU COMITÉ : DEMANDE ACCORDÉE

- [5] Le Comité prend en considération toutes les observations écrites et orales relatives à la demande pour prendre sa décision et accorde la demande.
- [6] En vertu du paragraphe 53(23) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, le Comité a le pouvoir de modifier les conditions d'une autorisation provisoire à tout moment avant qu'une autorisation ne soit donnée.
- [7] Au vu des preuves fournies, le Comité conclut que la modification demandée est raisonnable, nécessaire et mineure.
- [8] **LE COMITÉ DE DÉROGATION ORDONNE** que la demande soit accordée et que la condition numéro 4 de la décision du Comité datée du 23 janvier 2026 soit abrogée et remplacée par ce qui suit :

- 4. Que les propriétaires déposent auprès du Comité une copie du plan de renvoi enregistré préparé par un arpenteur-géomètre de l'Ontario autorisé dans la province de l'Ontario et signé par le registraire, **confirmant la façade et la superficie du terrain disjoint. Si le plan enregistré n'indique pas la superficie du lot, une lettre de l'arpenteur confirmant la superficie est exigée.** Le plan de renvoi enregistré doit être, en substance, conforme au plan de renvoi préliminaire déposé auprès du **Comité de dérogation le 24 février 2026**, à la satisfaction du **secrétaire-trésorier du Comité de dérogation ou de la personne désignée.**

*Absent*  
TERENCE OTTO  
VICE-PRÉSIDENT

*Absent*  
GARY DUNCAN  
MEMBRE

« *Beth Henderson* »  
BETH HENDERSON  
MEMBRE

« *Martin Vervoort* »  
MARTIN VERVOORT  
MEMBRE

« *Jocelyn Chandler* »  
JOCELYN CHANDLER  
MEMBRE

J'atteste que la présente est une copie conforme de la décision rendue par le Comité de dérogation de la Ville d'Ottawa, datée du **13 mars 2026**.

« *Michel Bellemare* »  
MICHEL BELLEMARE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*This document is also available in English.*

**Committee of Adjustment**  
City of Ottawa  
[Ottawa.ca/CommitteeofAdjustment](https://ottawa.ca/CommitteeofAdjustment)  
[cofa@ottawa.ca](mailto:cofa@ottawa.ca)  
613-580-2436



**Comité de dérogation**  
Ville d'Ottawa  
[Ottawa.ca/Comitedederogation](https://ottawa.ca/Comitedederogation)  
[cded@ottawa.ca](mailto:cded@ottawa.ca)  
613-580-2436